

DEMANDE DE DEROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES
 * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

*Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 Définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées*

A. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Prénom et nom :	... <i>François GALANT</i>
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	EDM (Electricité de Mayotte)
Adresse :	BP 333 - 97600 Mamoudzou - Mayotte Tel: 02 69 63 95 89 Mail: f.galant@electricitedemayotte.com
Nature des activités :	Production et distribution d'électricité à Mayotte
Qualification :	<i>chargé de mission HTB</i>

B. IDENTIFICATION DES SPECIMENS		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (nature des spécimens, sexe, signes particuliers)

Un total de **48 espèces** est concerné par la présente démarche dérogatoire. Elles sont présentées dans le tableau de synthèse ci-après.

NB : 4 espèces protégées de reptiles à enjeu local de conservation nul, ont été observées sur la zone d'étude. S'agissant d'espèces introduites, la dérogation à l'interdiction de destruction de ces espèces ne sera pas demandée.

- | |
|-----------------------------------|
| <i>Hemidactylus mercatorius</i> |
| <i>Hemidactylus platycephalus</i> |
| <i>Indotyphlops braminus</i> |
| <i>Phelsuma laticauda</i> |

Une description des espèces soumises à dérogation est présentée dans le [rapport annexé](#) (« Création d'une liaison aérienne 90 kV entre Longoni et Sada/Mtsagnougni et d'un poste 90/20 kV / Dossier de saisine du CNPN relatif à la demande de dérogation aux interdictions de destruction d'espèces protégées »). La répartition et les effectifs recensés y sont détaillés.
 Cf. § 5.4

		<i>capture- enlèvement</i>	<i>destruction de spécimens</i>	<i>perturbation intentionnelle</i>	<i>destruction, dégradation, altération des aires de repos et sites de reproduction</i>
Poissons	<i>Anguilla marmorata</i>			X	X
	<i>Awaous commersoni</i>			X	X
	<i>Eleotris fusca</i>			X	X
	<i>Kuhlia rupestris</i>			X	X
	<i>Sicyopterus lagocephalus</i>			X	X
Arthropodes	<i>Caerostris mayottensis</i>	X	X	X	X
	<i>Charaxes saperanus</i>	(x)	X	X	X
	<i>Gasteracantha rhomboidea comorensis</i>	X	X	X	X
	<i>Heteropsis narcissus mayottensis</i>	(x)	X	X	X
	<i>Nephila comorana</i>	X	X	X	X
	<i>Neptis mayottensis</i>	(x)	X	X	X
Amphibiens	<i>Blommersia sp.</i>	X	X	X	X
	<i>Boophis sp.</i>	X	X	X	X
Reptiles	<i>Amphiglossus johannae</i>	X	X	X	X
	<i>Ebenavia inunguis</i>	(x)	X	X	X
	<i>Furcifer polleni</i>	X	X	X	X
	<i>Geckolepis maculata</i>	X	X	X	X
	<i>Lycodryas maculatus comorensis</i>	X	X	X	X
	<i>Phelsuma nigristriata</i>	(x)	X	X	X
Oiseaux	<i>Phelsuma pasteuri</i>	(x)	X	X	X
	<i>Phelsuma robertmertensi</i>	X	X	X	X
	<i>Trachylepis comorensis</i>	X	X	X	X
	<i>Accipiter francesii brutus</i>		X	X	X
	<i>Alectroenas sganzini sganzini</i>		X	X	X
	<i>Ardeola idae</i>			X	X
	<i>Bubulcus ibis ibis</i>		X	X	X
	<i>Cinnyris coquerellii</i>		X	X	X
	<i>Columba pollenii</i>		X	X	X
	<i>Cypsiurus parvus griveaudi</i>		X	X	X
<i>Dicrurus waldenii</i>		X	X	X	
<i>Falco peregrinus radama</i>			X	X	
<i>Glareola ocularis</i>		X	X	X	
<i>Hypsipetes madagascariensis</i>		X	X	X	
Mammifères	<i>Leptosomus discolor discolor</i>		X	X	X
	<i>Merops superciliosus</i>		X	X	X
	<i>Nesoenas picturatus comorensis</i>		X	X	X
	<i>Otus mayottensis</i>		X	X	X
	<i>Terpsiphone mutata pretiosa</i>		X	X	X
	<i>Tyto alba affinis</i>		X	X	X
	<i>Zosterops mayottensis</i>		X	X	X
	<i>Chaerephon pusillus</i>			X	X
<i>Eulemur fulvus</i>			X	X	
<i>Pteropus seychellensis comorensis</i>			X	X	
<i>Taphozous mauritanus</i>			X	X	

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommage aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **Création d'une liaison aérienne 90 kV entre Longoni et Sada/Mtsagnougni et d'un poste 90/20 kV**

Le projet est décrit de façon détaillée dans le [rapport annexé](#).
Cf. § 3.3 et 6.1

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION (renseigner l'une des rubriques suivant en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU D'ENLEVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épauvette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation de sources sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

La mesure R6 « Déplacement des espèces protégées » est décrite dans le [rapport annexé](#).
Cf. § 7.2.6

D2. DESTRUCTION

Destruction des nids Préciser : Avifaune
Destruction des oeufs Préciser : Avifaune, Herpétofaune, Arthropodes
Destruction des animaux
Par des animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser : défrichage, élagage, terrassement.

⇒ Valable pour Herpétofaune, Arthropodes (capacités de déplacement limitées)
⇒ Non valable pour Avifaune, Mammifères (capacités de déplacement)

Les impacts sur les différentes espèces sont détaillés dans le [rapport annexé](#).
Cf. § 6 & 9

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : ... défrichage, terrassement, déplacements, pose de câbles

Dégradation temporaire des conditions écologiques à proximité du chantier (bruit, poussière, MES...)

Les impacts sur les différentes espèces sont détaillés dans le [rapport annexé](#).
Cf. § 6 & 9

E3. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION

Formation initiale en biologie animale Préciser : **Bureau d'études naturaliste (ECO-MED Océan Indien) :**
- Pierre Yves Fabulet, Gérant, Diplômé en ingénierie forestière
- Stéphane Augros chef de pôle Ecologie Diplômé de Ingénieur de l'ENSA Toulouse

Formation continue en biologie animale Préciser : S. Augros : Master de Biologie des Populations et des Ecosystèmes (Université de Bordeaux I), Ingénieur environnement ENSAT, P-Y. Fabulet : ingénieur ENGREF.

Autre formation

Préciser :... S. Augros : Formation botanique à Mayotte (Conservatoire Botanique de Mascarin).

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : Démarrage des travaux en mars 2019 pour une durée d'environ 2 ans. (Les dates sont données à titre indicatif et seront fonction de l'attribution des marchés de travaux.)
 ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Département de Mayotte (976)
 Départements : Département de Mayotte (976)
 Cantons :
 Communes: **Communes de Koungou, Bandraboua, Tsingoni, Ougani, Sada et Dembeni**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâche des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
 Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population concernée :

		Groupes concernés							
		Flore	Arthropodes	Poissons	Batraciens	Reptiles	Oiseaux	Chiroptères	Lemur
Mesures d'évitement									
E1	Limitation des créations de pistes d'accès et de leur emprise	x	x	x	x	x	x	x	x
E2	Délimitation des emprises de chantier	x	x	x	x	x	x	x	x
E3	Maintien des gîtes à microchiroptères							x	
E4	Mise en défens des stations de flore	x							
E5	Mise en défens des spots à reptiles					x			
Mesures de réduction									
R1	Proscrire tout dépôt de matériaux aux abords des points d'eau			x	x				
R2	Limiter les risques de pollution accidentelle des cours d'eau			x	x				
R3	Assurer un assainissement des pistes de chantier			x	x				
R4	Création de dispositifs antiérosifs			x	x				
R5	Intervention hors période de nidification des oiseaux						x		
R6	Déplacement des espèces protégées		x		x	x			
R7	Limitation de l'abattage des arbres		x			x	x	x	x
R8	Coupe de la végétation permettant la fuite de la faune		x			x			
R9	Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes	x	x			x	x		
R10	Lutte contre le braconnage et les déboisements illégaux	x	x	x	x	x	x	x	x
R11	Limiter les nuisances	x	x	x	x	x	x	x	x
R12	Protection avifaune sur les câbles						x		

		Groupes concernés							
		Flore	Arthropodes	Poissons	Batraciens	Reptiles	Oiseaux	Chiroptères	Lemur
Mesures d'encadrement									
A1	Suivi écologique des travaux	X	X	X	X	X	X	X	X
A2	Concertation avec les services de l'Etat	X	X	X	X	X	X	X	X
A3	Prescriptions environnementales du chantier	X	X	X	X	X	X	X	X
Mesures compensatoires									
C1	Revégétalisation des emprises	X	X		X	X	X	X	X
C2	Gestion d'une ripisylve	X	X	X	X	X	X	X	X
C3	Création de gîtes artificiels à microchiroptères							X	
C4	Restauration de 12ha de forêt mésophiles	X	X		X	X	X	X	X
Mesures de suivi									
S1	Suivi de la reprise des plantations effectuées	X							
S2	Suivi de la reconquête des habitats par la faune		X		X	X	X		
S3	Suivi de la reconquête des gîtes à microchiroptères							X	

Détail des mesures (réduction évitement compensation, accompagnement) dans le [rapport annexé](#).
Cf. § 7, 10, 11 et 12

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Suivi environnemental de la ligne haute-tension (90 kV) Longoni-Kawéni (Mayotte)
Phase 3 : suivi des impacts directs et indirects sur la faune de la ligne haute tension EDM entre Kawéni et Longoni
Rapport final (Suivis 2013/2014, 2015 et 2016/2017) - Août 2017
Etude réalisée par le GEPOMAY et les Naturalistes de Mayotte À la demande d'EDM (Electricité De Mayotte)
.....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :
Détail des d'accompagnement et de suivi dans le [rapport annexé](#).
Cf. § 7.4 & 12
.....

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à MAMOUDZOU
Le 16/8/2018
Votre signature



